

# Rapport de gestion 2006 de la police cantonale



## Introduction

L'année 2006 a été marquée par la conduite du projet "Grande Abeille", soit l'intégration au 1er janvier 2007 du corps de police de la Ville de La Chaux-de-Fonds au sein de la police cantonale avec, pour conséquence, la mise en oeuvre d'une nouvelle forme d'organisation de la sécurité publique dans la troisième ville de Suisse romande.

Par ailleurs, les diverses expériences conduites dans le cadre du projet "Police 2006" ont convaincu le Conseil d'Etat que la mise à disposition d'une seule police à la population constituait le moyen approprié pour offrir les prestations de sécurité auxquelles celle-ci a droit. Ce projet concrétise la volonté du Conseil d'Etat d'adapter les structures cantonales aux contraintes financières qui sont celles des collectivités publiques neuchâtelaises, tout en assurant dans le domaine de la sécurité un service public de qualité pour chaque habitant-e du canton. Il symbolise ainsi les changements annoncés dans le programme de législature.

Le projet de police neuchâteloise, visant à constituer une seule force de police dans notre canton, représente une réforme majeure qui va largement au-delà d'une simple intégration des divers corps. Il s'agit bien plus de repenser de manière fondamentale l'organisation de la sécurité publique en offrant des prestations qui répondent aux attentes de la population et aux nouvelles formes de la criminalité.

En 2006, le volume de l'action menée par les services de la police cantonale s'est maintenu à un niveau comparable à celui des années précédentes.

En terme d'efficacité, la statistique de la criminalité montre que ses performances, dans le domaine de l'élucidation des délits, sont une nouvelle fois très largement supérieures à la moyenne nationale puisque le taux de 38% enregistré en 2005 a encore progressé, pour s'élever à 40%. Ce chiffre, même s'il révèle encore une large marge de progression, se situe très au-dessus de la moyenne nationale qui se situe à moins de 20%. Ces résultats ne doivent rien au hasard. Ils sont le fruit des importants efforts consentis au cours des dernières années, afin d'améliorer les outils de travail des policiers, ainsi que de la volonté de traiter toutes les infractions avec la même rigueur. Enfin, ce taux d'élucidation contribue à un renforcement objectif du sentiment de sécurité de la population.

La statistique des accidents tendrait à prouver que les nouvelles dispositions relatives à l'ivresse au volant, introduites en 2005, doublées d'un engagement accru des radars de contrôle de la vitesse, ont permis de maintenir le nombre des victimes de la route au niveau de l'année dernière. Six personnes ont été tuées sur les routes durant l'année 2006, contre 7 l'année précédente. Il s'agit du chiffre le plus faible de ces 36 dernières années. A titre de comparaison, 59 personnes avaient trouvé la mort sur les routes neuchâtelaises en 1970.

En terme de gestion de l'ordre public, il convient encore de relever que l'année 2006 a été à nouveau marquée par plusieurs engagements des unités de maintien de l'ordre, en particulier lors de matchs de football à risque lors des rencontres de Neuchâtel-Xamax à La Chaux-de-Fonds. A trois reprises les risques de débordements ont nécessité le déploiement d'effectifs importants.

Le 1er janvier 2006 a vu la généralisation sur l'ensemble du canton du nouveau dispositif "police-secours", fruit du projet de collaboration avec les corps de police des villes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et du Locle. Grâce à cette nouvelle forme d'organisation, les doubles interventions constatées par le passé dans les villes ont pu être supprimées ; la "cantonalisation" des interventions urgentes permet de concentrer rapidement un nombre élevé de patrouilles lors d'un événement majeur, comme lors de l'attaque d'un fourgon blindé aux Hauts-Geneveys en août 2006 par exemple.

Enfin, dans le domaine du recrutement, il est intéressant de constater que toutes les opérations de recrutement réalisées dans le courant de l'année 2006 l'ont été sans qu'aucune annonce par voie de presse n'ait été publiée. Plus de 100 offres spontanées ont en effet été adressées au Bureau de l'instruction.

## Gestion

### ***Ecole d'aspirants 2006***

L'Ecole régionale d'aspirants de police (ERAP) a accueilli sa première volée le 3 janvier 2006 dans les locaux du centre cantonal de formation de la police (CCFP).

Pendant huit des douze mois que compte l'instruction, huit aspirants gendarmes neuchâtelois et un aspirant de la police de la ville de la Chaux-de-Fonds ont partagé les mêmes bancs d'école que douze aspirants francophones de la police cantonale bernoise, deux aspirants jurassiens, trois aspirants francophones de la police ferroviaire et deux aspirants de la police de la ville de Bienne.

Au cours des quatre mois restants, les aspirants des polices neuchâteloises ont suivi une série de stages pratiques ainsi que des cours purement propres à leur canton d'affectation.

La régionalisation de la formation des aspirants de police de l'Arc jurassien n'a engendré que quelques adaptations des programmes d'enseignement. Des modifications structurelles et organisationnelles plus importantes ont toutefois été nécessaires.

Deux aspirants de la police cantonale bernoise et un aspirant de la police la ville de la Chaux-de-Fonds ont souhaité interrompre leur formation en cours d'année en invoquant des raisons personnelles.

L'ensemble des aspirants restants sont parvenus à obtenir tous les résultats requis pour la réussite de cette école rendant ainsi possible leur inscription aux examens fédéraux se déroulant à Colombier au début du mois de décembre 2006.

Vingt-six élèves policiers se sont présentés aux examens finaux. Aucun échec n'a été relevé.

Huit aspirants gendarmes neuchâtelois, dont quatre femmes ont ainsi pu être assermentés à la Collégiale de Neuchâtel le 19 décembre 2006.

Dans l'optique d'une recherche permanente de synergies entre polices et services publics, les aspirants de la police ferroviaire ayant suivi l'ERAP et les nouveaux collaborateurs du service pénitentiaire ont également pu prêter serment à cette occasion.

### ***Evolution des effectifs durant l'année 2006***

	Diminution	Augmentation	Totaux
Gendarmerie	12	6	212 au 31.12.2006
Police de sûreté	–	–	75
Services Généraux	1	1	63
Totaux	13	7	350 au 31.12.2006

Les départs de la police cantonale comprennent 8 démissions, 2 retraites & 3 décès de collaborateurs. Les arrivées comprennent, pour la gendarmerie, 3 transferts de la police locale de La

Chaux-de-Fonds, ainsi que 3 remplacements par des policiers formés ; on compte enfin une arrivée à la centrale engagement.

### ***Police secours***

Police secours, après avoir été testé depuis le 3 janvier 2005, avec la police de la ville du Locle et la brigade de gendarmerie de ce district (brigade 5), a été mis en application sur l'ensemble du canton dès le 2 janvier 2006, avec la collaboration supplémentaire des villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds. Les interventions de police secours dépassent largement le chiffre de 7'000 par an. Elles sont proches d'une moyenne de 20 par jour sur l'ensemble du canton. Cette organisation garantit une intervention rapide, gage de succès, en particulier, dans les cas de flagrants délits. Elle permet également d'engager, dans des délais très courts, des moyens sur une affaire grave, par exemple en bouclant un secteur, puis de procéder aux recherches immédiates.

La réalisation d'un guichet unique à la police de la ville de Neuchâtel a permis aux victimes d'infractions diverses de déposer plainte, sans être renvoyées à la police cantonale. Toutefois, des limites relatives à la gravité de l'infraction ont été imposées par le Ministère public aux collaborateurs de la police de la ville de Neuchâtel. Suivant le type d'affaires, un recours à la police cantonale est obligatoire. Dès lors les plaignants peuvent être conduits à la police cantonale ou un gendarme se rend au bâtiment de la police de la ville de Neuchâtel, pour prendre les dépositions nécessaires. Le tourisme des guichets a ainsi pu être éliminé.

Un agenda électronique des manifestations a été introduit ; des ordres éventuels peuvent y être insérés. Il peut ainsi être alimenté en tout temps par des collaborateurs des polices des villes et de la police cantonale. Il peut être consulté sur le site Intrapol de la police cantonale.

### ***Unimatos (Uniforme romand)***

UNIMATOS est une commission intercantonale qui a été constituée le 8 septembre 2003, à l'initiative de la Conférence des Commandants des polices cantonales de Suisse romande, de Berne et du Tessin (CCPC RBT). La mission assignée à cette commission tenait notamment à la réalisation d'un uniforme de travail commun pour les policiers des polices cantonales concernées, avec possibilité d'en autoriser le port aux policiers communaux.

A ce jour, tous les corps cantonaux sont équipés ou sont en voie de l'être, sauf la police cantonale bernoise, qui est liée par une convention avec le concordat Nord-Ouest.

Les gendarmes neuchâtelois ont débuté l'année 2006 avec leur nouvel uniforme bleu. Les assistants de la gendarmerie et le personnel de la centrale d'engagement et des transmissions, ont reçu leur uniforme gris dans le courant du mois de mai 2006. L'uniforme gris ne porte aucune inscription dans le dos, ce qui permet une certaine cohérence avec le projet de police unique, puisque des employés communaux pourront être engagés en qualité d'assistants de sécurité publique sans pour autant avoir le titre de policier. Les badges et passants de grade permettent au citoyen de reconnaître un assistant de sécurité publique et son appartenance.

De plus, les communes de Auviernier, Bevaix, Colombier, Cornaux, Couvet, Fleurier, Gorgier, La Chaux-de-Fonds, Le Landeron, Le Locle, Les Brenets, Marin-Epagnier, Peseux, Saint-Aubin et Valangin ont adhéré à UNIMATOS.

Un autre projet de la CCPC RBT, consistant en l'achat groupé de véhicules de police, a été confié à un autre groupe de travail. Toutefois, ce projet se heurte à des problèmes relatifs aux marchés publics et aux règles budgétaires propres à chaque canton. L'analyse a enfin démontré que des commandes groupées ne produiraient aucun avantage pécunier.

### ***Intégration du corps de police de la ville de La Chaux-de-Fonds dans la police cantonale.***

Les objectifs du projet Grande Abeille, qui avaient été fixés lors de la décision d'intégration par le Conseil communal, ont été respectés et la mise en œuvre est devenue effective le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

La structure de conduite appelée Comité directeur (CODIR), était présidée par le chef du DJSF. Elle était composée de trois membres du Conseil communal de la ville, de la secrétaire générale adjointe du DJSF, du chef de projet, M. B. Prestel, de la société Team Consult, et des deux commandants de police.

Les groupes de travail paritaires, «Ressources humaines / finances» et «Organisation / prestations» étaient coordonnés par le chef de projet.

L'intégration s'est opérée par étapes, tout en maintenant les activités de base dans les deux entités. Le premier semestre a été essentiellement consacré à l'analyse et à la répartition des prestations par entité, à l'élaboration d'un catalogue tenant compte des activités relevant de l'Etat et de la ville, de la politique du personnel, des aspects mobiliers, immobiliers et financiers.

Au niveau de l'activité quotidienne, le concept «Police 2006» a été mis en place le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Au fur et à mesure de l'avancée du projet d'intégration, des difficultés de coordination et de gestion ont surgi. Ce constat a engendré des adaptations. Ainsi, un mois avant le terme du premier semestre, il a été décidé de regrouper le personnel de police secours à Sis-pol et le personnel de la police de proximité à l'Hôtel de Ville, tout en maintenant la formation des policiers de la ville. Simultanément, l'horaire de la police de proximité était adapté.

Dans le premier mois du second semestre, l'ensemble du personnel de la police de la ville avait exprimé son choix. Parmi les 69 personnes qui composaient le corps de la police locale, un officier a été engagé en qualité de vice-chancelier et préposé au contrôle des habitants de la ville, un second officier est devenu responsable du service du domaine public et une personne a souhaité rechercher une nouvelle orientation.

En tout, 47 personnes ont choisi de rejoindre les rangs de la police cantonale - dont le commandant de la police de la ville qui a rejoint l'état-major de la gendarmerie. Dans le même temps, la ville procédait à l'évaluation des fonctions des 19 personnes qui ont préféré poursuivre leur activité au sein du service du domaine public.

La structure organisationnelle de la 6<sup>ème</sup> brigade est subdivisée en trois sections regroupant 82 cadres et gendarmes :

- « Police-secours » est composée d'un chef et de son remplaçant, de 12 chefs de groupes et de 30 gendarmes stationnés à Sispol. Ils déploient leur activité sur l'ensemble du district de La Chaux-de-Fonds.
- La police de proximité est composée d'un chef et de son remplaçant, de 4 chefs de quartier et de 20 gendarmes. Le territoire communal a été délimité en quatre quartiers dont la responsabilité relève d'un chef de quartier. La police de proximité déploie ses activités sur le territoire de la ville.
- Le service administratif et de transport est composé d'un responsable, de son remplaçant et de 8 gendarmes, stationnés à Sis-pol. Ce service est chargé des tâches administratives et du transport des personnes privées de liberté.

A l'initiative de la ville, le lundi 4 septembre, s'est déroulée la signature du contrat de prestations entre la ville et l'Etat de Neuchâtel, pour un montant de Fr. 5'400 000.- (soit 35 ETP).

Dans sa séance du lundi 2 octobre, le Conseil général acceptait à l'unanimité le rapport du Conseil communal relatif au transfert de tâches de la police locale à la police cantonale, ainsi que le rapport à l'appui de la demande de crédit pour les travaux de transformation de l'immeuble de l'Hôtel de Ville.

Il convenait encore d'anticiper les changements à entreprendre pour être efficaces le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Un processus de glissement, par étapes, des tâches et des personnels respectifs a été engagé dès le 1<sup>er</sup> novembre. Les personnes ont été affectées à leur section respective et le service du domaine public s'est mis en place.

Au 31 décembre, à l'exception de certains détails techniques et matériels, le guichet unique et les locaux des cadres et du personnel de la police de proximité étaient aménagés.

A chaque étape, le personnel a été largement informé. En outre, une information publique a également été organisée et plusieurs présentations auprès d'institutions partenaires ont eu lieu.

On ne manquera pas de relever le climat serein et la volonté de réussite qui a régné tout au long des travaux du projet Grande Abeille.

## ***Achèvement du Projet SIS-POL-JI***

La commission de construction du nouveau bâtiment destinés aux services de la police cantonale, aux juges d'instruction et au SIS des Montagnes neuchâteloises a soumis, courant décembre, son rapport final au Conseil d'Etat.

Les problèmes liés à la construction - infiltration d'eau dans les sous-sols, isolation supplémentaire de la station de lavage, travaux destinés à résoudre les problèmes thermiques - ont été résolus ; les coûts supplémentaires ont été inclus dans les limites du crédit de la construction.

## Activités déployées

### ***Engagement des cadres lors d'activités intercantionales***

De nombreux mandats sont exercés par les cadres de la police cantonale neuchâteloise sur le plan intercantonal ou fédéral. Parmi ceux-ci on relève:

- La présidence du conseil d'administration du centre franco-suisse de coopération policière et douanière de Genève-Cointrin exercée par le commandant de la police cantonale, ainsi que sa participation au groupe de pilotage de la nouvelle statistique fédérale de la criminalité.
- La présidence de la Conférence des commandants de gendarmerie romands, de Berne et du Tessin exercée par le commandant de la gendarmerie.

Dans le cadre de l'Institut suisse de police, les cadres neuchâtelois exercent la fonction de directeur des cours suivants: cours pour sous-officiers de langue française; cours pour aides de commandement (d/f); cours pour spécialistes des groupes d'intervention; cours «incendie»; cours pour spécialistes des stupéfiants; cours pour spécialistes de l'audition de mineurs victimes d'abus sexuels.

### ***Relations publiques***

La vacance du poste d'adjoint au commandant de la police cantonale a conduit à la mise en place d'une structure provisoire visant à répondre aux sollicitations quotidiennes des médias. Trois officiers de police judiciaire ont ainsi accepté de compléter leur formation de base dans le domaine des relations avec la presse afin d'assumer à tour de rôle la fonction d'attaché de presse et ce, tout au long de l'année.

Grâce à leur disponibilité, les cadres de la police cantonale ont été sollicités à de nombreuses reprises pour s'exprimer dans les médias électroniques sur des sujets de société touchant, de près ou de loin, les activités de la police en général. Cette présence médiatique a confirmé la bonne image de la police cantonale.

Enfin, les cadres se sont exprimés en public, à de très nombreuses reprises, à la demande d'institutions neuchâteloises et romandes, dans l'ensemble des domaines relevant de sa compétence et de sa responsabilité.

### ***Réorganisation de l'état-major de la police cantonale***

Le remplacement du poste d'adjoint au commandant de la police cantonale a conduit le chef du DJSF et l'état-major de la police cantonale à mener une réflexion sur une nouvelle forme d'organisation. En effet, afin de faciliter la conduite de l'important processus de réformes engagé, l'état-major actuel, qui constitue formellement la direction de la police cantonale, doit être renforcé. Dès lors, les principes suivants ont été arrêtés:

- Renoncer au poste d'adjoint au commandant tel que défini

- Regrouper l'ensemble des tâches opérationnelles transversales
- Renforcer les secteurs des ressources humaines et de gestion financière
- Renforcer le domaine des activités juridiques
- Désigner le remplaçant du commandant parmi les officiers membres de l'état-major.

C'est ainsi qu'une juriste a été engagée avec un contrat de durée déterminée et le poste d'adjoint au commandant remplacé par la fonction de chef planification et information. Une personne en provenance du secteur privé et au bénéfice d'une vaste expérience dans le domaine de la sécurité a été choisie au terme de la procédure de sélection. Elle prendra ses fonctions, le 1er février 2007.

Au cours de l'année 2007, il conviendra de définir une nouvelle organisation des services centraux en vue de définir les profils requis pour conduire tant le secteur des ressources humaines que celui de la gestion financière.

## **Gendarmerie**

### **Activités - Générales**

En 2006 (2005), la gendarmerie a procédé à 227 (179) arrestations, 784 (756) interpellations en vue d'arrestation et a exécuté 2976 (2956) mandats d'amener.

Elle a adressé 25152 (26248) rapports de dénonciation, de constat et d'information aux Autorités, soit:

2005	2006	
7650	7582	rapports de dénonciation relatifs à la police judiciaire
328	314	rapports d'ivresse au volant - guidon (0,5 à 0,79 ‰ ) sans accident
467	355	rapports d'ivresse au volant - guidon (0,8 ‰ et plus) sans accident
2168	2541	procès-verbaux de contravention relatifs à la circulation routière
13339	14238	autres rapports (renseignements généraux - enquêtes pour autres cantons - procès-verbaux d'audition - levées de corps - incendies - explosions - pollutions - établissements publics - etc.)
1178	1199	constats d'accidents de circulation
22	19	autres accidents (travail - sport - etc.)
179	227	arrestations
756	784	interpellations en vue d'arrestations

La gendarmerie a encore procédé à 1810 (1924) transports et escortes de détenus, en particulier pour le Service de la justice et les Autorités judiciaires, mais également pour le Service des migrations.

En outre, elle a délivré 1582 (1355) amendes d'ordre ainsi que 17572 (14842) délais de réflexion ce qui représente la somme de 1.557.433 fr. 71 (1.378.200 francs).

Les autres encaissements effectués par la gendarmerie pour les différents services de l'État (administration cantonale, service cantonal des automobiles et de la navigation, office de perception, départements divers, permis de pêche, patentes) se montent à 594.851 fr. 40 (558.364 fr. 40), dont 296.200 francs (297.000 francs) pour des retraits de plaques (assurances, taxes, RPLP).

A l'occasion de diverses manifestations organisées dans notre canton, 52 (89) dispositifs de circulation ont été mis sur pied.

Elle est intervenue 129 (128) fois pour des alarmes, dans des banques, villas et autres industries.



De jour, comme de nuit, 4780 (5446) patrouilles ont été faites en voiture, à moto ou à pied, se répartissant ainsi:

2005	2006		2005	2006	
1886	1481	Surveillance de la circulation	1508	1501	Contrôle des usagers de la route
190	183	Investigation	855	730	anti-ivresse
332	332	Observation	470	394	Judiciaires
49	58	Ferroviaires	112	70	radar embarqué
17	7	Drogue	27	24	Secteurs isolés

Afin de s'assurer que les usagers de la route respectent la législation en vigueur, la gendarmerie a effectué 91 (198) contrôles routiers, dont certains en collaboration avec les polices locales, le corps des gardes-frontière, l'office fédéral des communications (OFCOM), le service de l'inspection et de la santé au travail, le service cantonal des automobiles et de la navigation, le service de la consommation, l'inspection des douanes (carburant) et l'office vétérinaire cantonal.

### **Contrôle de vitesse**

Les radars «Speedophot II» et «Multanova F6» ont été placés en mode «stationnaire» à 595 (612) reprises. Au cours de ces contrôles de vitesse, 177'561 (137'735) véhicules ont été contrôlés et 12'533 (10777) conducteurs dénoncés, soit 7,06% (7,82 %). Il a également été utilisé à 13 (20) reprises en système «Moving» au cours desquelles 18 (37) infractions ont été constatées et dénoncées. De plus, au moyen de deux voitures (une banalisée et une de patrouille), équipées d'appareil «Multagraph», 47 (99) conducteurs ont été verbalisés pour vitesse excessive.

A relever que ces contrôles de vitesse sont repartis 50% en localité et 50% hors des localités, ainsi que sur les autoroutes. En 2006, une clé de répartition liée à la population résidente des communes et au trafic moyen journalier (TMJ) traversant celles-ci a été testée. Hors des localités, une attention particulière a été portée là où des accidents graves se sont produits ainsi que dans la zone du chantier A5 (cornaux-La Neuveville). Ajoutons à cela les deux traditionnelles campagnes de rentrées scolaires de printemps et d'automne.

### **Sécurité publique**

D'une manière générale, il a été constaté une certaine montée en puissance de la violence lors de manifestations sportives de masse (football et hockey). Les événements qui se sont déroulés à l'issue du match Xamax - St-Gall du 11 septembre 2005 ont conduit à un renforcement des dispositifs lors de ce type de manifestation.

En raison du Mondial de football qui se tenait en Allemagne, le calendrier a été particulièrement chargé au printemps; les problèmes liés aux reports (pour cause de conditions climatiques défavorables) ont provoqué une surcharge de travail pour les collaborateurs de la police cantonale, ainsi bien sûr que pour les polices des trois villes engagées dans le processus de maintien de l'ordre. Celui-ci a été engagé à 13 reprises, tant pour des matchs de Super League que ceux de Challenge League. Pour la gendarmerie, cela représente 2222 heures d'engagement. A celles-ci, il y a bien sûr lieu d'ajouter celles effectuées par les autres polices. Le point culminant de cette saison a été le match Xamax - Sion du 21 mai 2006, où 120 policiers ont été engagés. Relevons ici que les violences verbales, les provocations, les gestes stupides sont en hausse constante et que la présence de la police a souvent permis de désamorcer des affrontements quasiment planifiés.

La Fête des promotions au Locle, début juillet, la Fête des Vendanges à Neuchâtel et la Brocante du Landeron sont autant de manifestations qui nécessitent un engagement particulier pour assurer la

sécurité publique durant toute leur durée. Pour chacune de ces fêtes et journalièrement, ce sont au minimum une dizaine de gendarmes qui sont engagés.

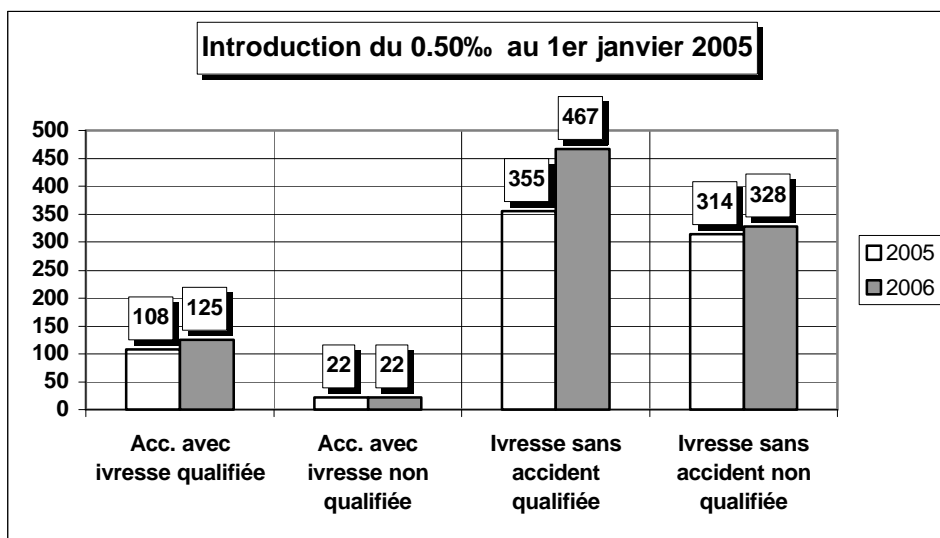
Du 23 au 29 janvier 2006, un contingent total de 32 collaborateurs a été engagé au WEF de Davos.

Par ailleurs, un détachement MO a été mis de piquet à l'occasion du congrès de l'UDC qui aurait dû se dérouler à Bassecourt/JU le 30 septembre 2006. Ce personnel n'a finalement pas été engagé, le congrès s'étant tenu en Suisse-allemande.

### Contrôle anti-ivresse

Le premier janvier 2005, le taux d'alcoolémie passait de 0,8 à 0,5 ‰. De plus, le législateur permettait à la police de contrôler la capacité de conduire des conducteurs sans indice préalable pour l'alcool. Comparativement à 2005, ce sont 34180 (36239) conducteurs qui ont été soumis à un test à l'éthylomètre. Ces tests ont permis de déceler et de dénoncer pénalement 328 (314) conducteurs pour ivresse non qualifiée (0,5 à 0,79‰) et 467 (355) pour ivresse qualifiée (0,8‰ et plus).

Au niveau de la drogue, contrairement à l'alcool, la police a besoin d'indices pour entamer une procédure de suspicion de conduite sous l'influence de drogue-s et/ou de médicament-s. Seuls 38 (51) drogue-tests (DrugWipe 1) ont été utilisés; 15 conducteurs ont été dénoncés pour avoir conduit en étant sous l'influence de produits stupéfiants et/ou médicaments sans accident et 87 suite à un accident de la circulation.





## Accidents

La statistique des accidents de circulation, survenus en 2006, se présente comme suit:

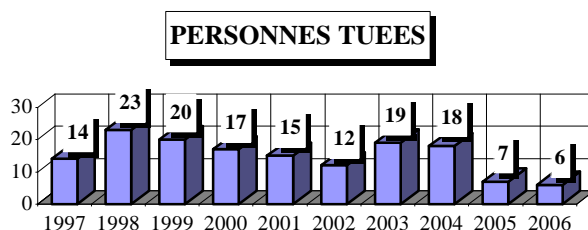
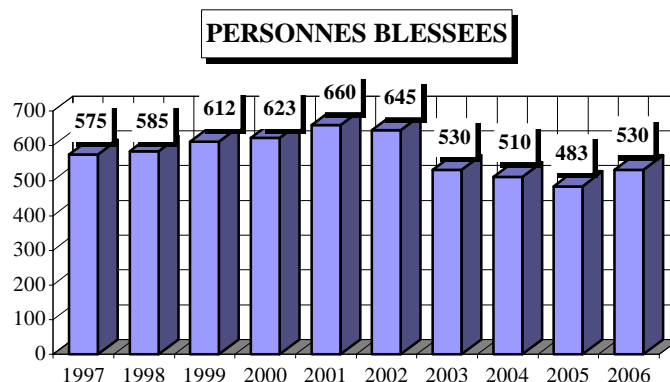
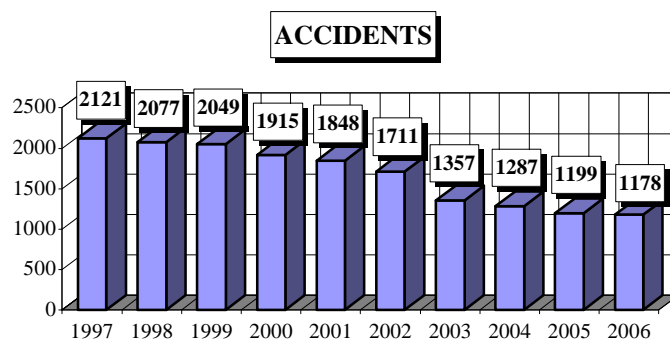
	2006	2005
Accidents	1178	1199
Blessés	530	483
Tués	6	7
Personnes conduisant sans permis	28	24
Permis de conduire saisis	196	158

Les dix principales «fautes et influences possibles» des accidents sont les suivantes:

Inattention	748	700
Vitesse inadaptée	453	493
Autres mouvements (distance insuffisante, marche arrière, etc.)	293	320
Violation de priorité	273	293
L'alcool au volant ou au guidon	147	129
Circuler à gauche et présélection (changement de voie, etc.)	124	135
Sommeil, surmenage, stupéfiants, etc.	84	51
Dépassement	56	70
Utilisation non adéquate du véhicule (inexpérience, élève, etc.)	56	58
Influence fortuite (huile, pierres, aquaplaning, etc.)	54	57

On dénombre également 201 (186) violations des devoirs en cas d'accidents, dont 169 (153) conducteurs ont cependant été identifiés, soit le 84,07% (84,25%).

Le nombre total des accidents, qui est parvenu à la connaissance de la police en 2006, est en légère baisse, soit 21 de moins qu'une année auparavant. En ce qui concerne les personnes qui ont perdu la vie sur les routes neuchâteloises, leur nombre est de 6 victimes, contre 7 en 2005. Les tronçons où ces drames se sont déroulés sont partagés entre les localités (3) et les tronçons hors des localités (3). Les personnes blessées, quant à elles, suivent une courbe plutôt ascendante, avec 47 de plus qu'en 2005. En ce qui concerne les causes, sur l'ensemble des accidents de la route enregistrés, l'inattention tient toujours le haut du pavé, devant la vitesse et en cinquième position l'alcool au volant ou au guidon.



### Les campagnes de prévention

Avril du 03 au 09	Campagne «Cycles, roulez éclairé» effectuée sur le territoire cantonal avec pour objectif les véhicules deux roues qui se déplacent du crépuscule à l'aurore, sans être éclairés ou avec des dispositifs défectueux.
Avril du 18 au 23	Campagne radar de la rentrée scolaire de «printemps», aux abords des collèges et sur les tronçons hors localités, limités à 80 km/h et plus.
Mai du 24 au 06 juin	Campagne de sécurité routière du bpa «Vous êtes attaché à la vie ? ATTACHEZ-VOUS» affiches, patrouilles et distribution de dépliant.
Juin du 28 au 1er juillet	Campagne de prévention destinée aux motocyclistes, avec le concours de la commission de sécurité de la FSM, le SCAN, le SIS des Montagnes et le tcs. Elle s'est déroulée à Lignièrès, La Tourne et La Vue-de-Alpes,
Août du 14 au 19	Brigade d'éducation routière - Expo-animation à Marin-Centre Migros - semaine de la sécurité avant la rentrée scolaire, sur le thème «les distances de freinage et d'arrêt».
Août du 21 au 27	Campagne radar rentrée scolaire «automne», à proximité des collèges et sur les routes hors localités.
Octobre du 22 au 04 novembre	Campagne de sécurité routière du bpa «Vous êtes attaché à la vie ? ATTACHEZ-VOUS !» affiches, patrouilles et distribution de dépliant.

Octobre du 30 au 04 novembre	Campagne «Voyez Clair» à Marin-Centre avec Optic2000 Houlmann - sur le thème «Sécurité dans les tunnels», en collaboration avec le service des ponts & chaussées. 1500 contrôles de la vue effectués.
------------------------------	---

### ***L'éducation routière***

La brigade d'éducation routière, spécialisée dans la prévention routière, renforcée en fonction des besoins, par des membres de la gendarmerie et par les agents des polices communales, a assuré, comme par le passé l'enseignement de cette branche dans les degrés de la scolarité obligatoire.

Durant l'exercice 2006, 10348 élèves au total (9370 en 2005), répartis dans 609 (624) classes ou groupes, soit dans les 6 districts du canton, ont bénéficié de cette instruction spécialisée.

Le thème de la traversée de la route a été traité dans 77 (77) écoles enfantines et dans 130 (99) classes de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année primaire, touchant ainsi 3370 (3006) enfants.

Les élèves des degrés de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année primaire des districts du Locle, de La Chaux-de-Fonds, du Val-de-Ruz et de Neuchâtel ont, quant à eux, bénéficié de leçons théoriques consacrées à la signalisation routière, les priorités et le comportement du cycliste ainsi que de cours pratiques sur le jardin de circulation, soit au total 1028 (1298) élèves répartis dans 59 (71) classes.

Dans 12 (11) localités, 195 (231) enfants de 5<sup>e</sup> année primaire ont fonctionné en qualité de patrouilleurs scolaires. La brigade a également formé 2 (3) patrouilleurs adultes des Verrières.

La campagne examen pour cyclistes a concerné 1091 (1205) adolescents de 61 (67) classes de 6<sup>e</sup> année secondaire. Cet enseignement comprend une instruction théorique en classe, un test de 32 questions, ainsi qu'un parcours dans le trafic du lieu où se trouve le collège.

Pour sa 12<sup>e</sup> édition, la Coupe scolaire neuchâteloise s'est déroulée à Auvèrrier. Les 96 (100) concurrents inscrits (soit 60 garçons et 36 filles) ont effectué les différentes épreuves théoriques et pratiques. Organisée comme les dernières éditions par la commission technique d'éducation routière, elle a remporté une nouvelle fois le succès qu'elle mérite.

1140 (1080) élèves de 7<sup>e</sup> année secondaire et 1125 (1159) élèves de 9<sup>e</sup> année secondaire ont été sensibilisés aux statistiques, causes et conséquences découlant d'un accident de la circulation.

Durant l'année écoulée, la brigade a été appelée à organiser 6 (6) séances de 2 à 4 heures d'éducation routière à l'intention de 49 (40) jeunes sanctionnés par les Présidents de l'Autorité tutélaire, suite à la commission d'infractions à la législation routière.

### ***La criminalité dans le canton de Neuchâtel***

Nous rappelons que l'analyse de la criminalité contient deux volets distincts: d'une part, les données fournies à l'office fédéral de la police sous une forme unifiée des polices suisses et, d'autre part, l'analyse de la criminalité liée aux stupéfiants.

### ***Evolution générale de la criminalité durant l'année 2006 (hors stupéfiants)***

Le tableau ci-après donne un aperçu de la criminalité telle qu'elle est parvenue à la connaissance de la police au cours des six dernières années (crimes et délits réalisés et tentatives). L'évolution de la criminalité au cours de l'année 2006, à l'examen de la statistique annuelle, a subi relativement peu de modifications par rapport à l'année 2005, mais révèle une légère baisse (-6%

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	TOTAL (auteurs)	HOMMES	FEMMES	MINEURS	SUISSES	ETRANGERS
<b>Homicides</b>	7	12	8	10	6	3	3	3	0	0	1	2
<b>Coups et blessures</b>	495	552	569	619	719	702	875	692	183	98	404	471
<b>Affaires de moeurs</b>	123	152	149	145	169	199	180	165	15	17	103	77
Vols simples	2811	3260	3288	3408	3054	2776	761	546	215	151	311	450
Vols avec effraction	1263	1351	1365	1300	1227	1112	267	258	9	62	112	155
Vols à l'arracher	22	29	26	22	20	24	5	2	3	0	3	2
<b>Vols (total)</b>	4096	4640	4679	4730	4301	3912	1033	806	227	213	426	607
<b>Vols de véhicules</b>	898	759	720	715	708	731	277	274	3	64	98	179
<b>Brigandages</b>	40	42	29	43	45	43	29	28	1	9	10	19
<b>Escroqueries + abus conf.</b>	225	227	219	257	297	238	237	183	54	3	121	116
Incendies intentionnels	51	57	51	45	46	81	43	37	6	30	24	19
Incendies par négligence	59	49	70	49	53	45	35	25	10	2	18	17
Incendies techniques	69	64	36	54	45	35						
<b>Incendies (total)</b>	179	170	157	148	144	161	78	62	16	32	42	36
<b>Dommages à la propriété</b>	1888	1965	1974	1939	2252	2156	546	489	57	195	366	180
<b>TOTAL GENERAL</b>	7951	8519	8504	8606	8641	8145	3258	2702	556	716	1571	1687

Les présents chiffres sont issus des statistiques annuelles transmises à l'Office fédéral de la police, à l'exception des coups et blessures (qui comprennent également les voies de fait, en plus des lésions corporelles), les incendies par négligence et techniques, ainsi que les dommages à la propriété (qui sont comptabilisés de la statistique cantonale).

Il faut relever, de manière générale, une diminution significative de la criminalité dans la plupart des différentes catégories de délits. Le nombre total de délits annoncés à la police, par rapport à 2005, est en diminution de 6%.

Il faut noter aussi une diminution de la criminalité en matière d'atteintes au patrimoine: diminution de 10% pour le total des infractions contre le patrimoine, diminution de 10% pour les vols simples et diminution de 10% pour les vols par effraction et les vols par introduction clandestine.

Pour la première fois depuis l'année 2000, les délits graves, tels les violences, montrent enfin une légère diminution puisque les affaires de coups et blessures diminuent de 2.4% (+67% par rapport à 2000). Les brigandages montrent une diminution de 4.4% par rapport à l'année 2005. Les affaires de moeurs sont par contre en augmentation de 18% par rapport à 2005.

La rubrique relative aux homicides, dans le tableau ci-dessus, inclut deux tentatives. Seul un homme a été tué à coups de couteau à La Chaux-de-Fonds.

Le nombre d'incendies enregistre une augmentation de 11.8%, tandis que les incendies intentionnels enregistrent une forte augmentation de 76% par rapport à 2005. Les incendies par négligence diminuent de 15% par rapport à 2005 et les incendies ayant une cause technique reculent de 22%.

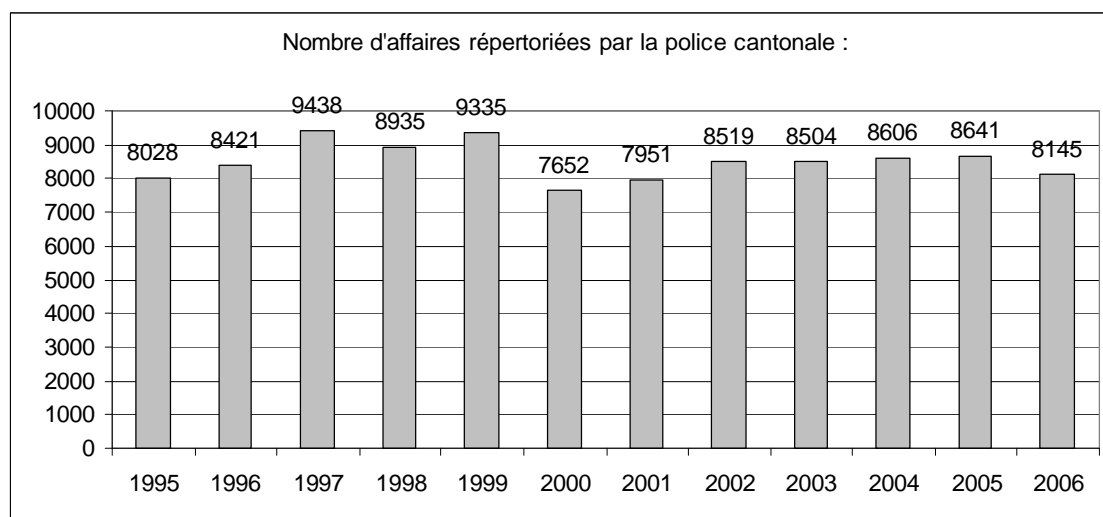
La police a dénoncé à l'autorité judiciaire, durant l'année 2005, en moyenne l'équivalent de 8.9 auteurs de délits ou de crimes par jour, contre 9.3 en 2005, 7 en 2004, 9 en 2003, 8 en 2002, 7 en 2001 et 5.5 en 2000. Le nombre d'auteurs dénoncés à l'autorité judiciaire a diminué de 4.1% par rapport à 2005 (3398 auteurs/suspects) et montre une augmentation de 60% par rapport à 2000 (2037 auteurs/suspects).

Le taux d'élucidation est de 40% pour les délits comptabilisés dans le tableau ci-dessus (moyenne suisse: 18%). Il est de 45% si l'on considère l'ensemble des délits figurant dans le code pénal et élucidés par la police cantonale.

**Levées de corps**

GENRE	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Suicides	39	36	38	36	40	40
Morts naturelles	65	67	64	74	54	64
Accidents (sauf LCR)	16	7	8	11	6	6
Meurtres	2	2	4	1	3	1
Non établies	0	0	1	1	0	3
Overdoses (Base : rapports de levée corps)	1	1	3	8	3	3
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>123</b>	<b>113</b>	<b>118</b>	<b>131</b>	<b>106</b>	<b>117</b>

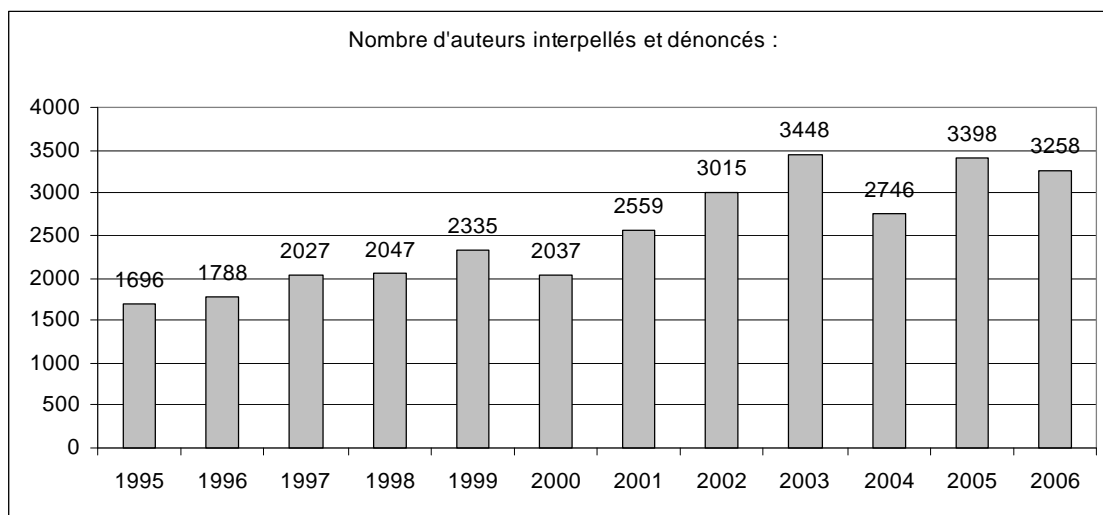
En ce qui concerne les levées de corps en particulier, on enregistre qu'il n'y a eu qu'une victime de meurtre durant l'année 2006, alors qu'il y en avait eu quatre en 2005, une en 2004, quatre en 2003, deux en 2002, deux en 2001 et qu'il n'y en avait pas eu en 2000. Le nombre de suicides est jugé stable durant les cinq dernières années de même que les overdoses. Toutes les levées de corps énoncées dans le tableau ci-dessus ont fait l'objet d'une enquête de la part de la police cantonale pour en déterminer les causes.

**Evolution des délits entre 1995 et 2006**

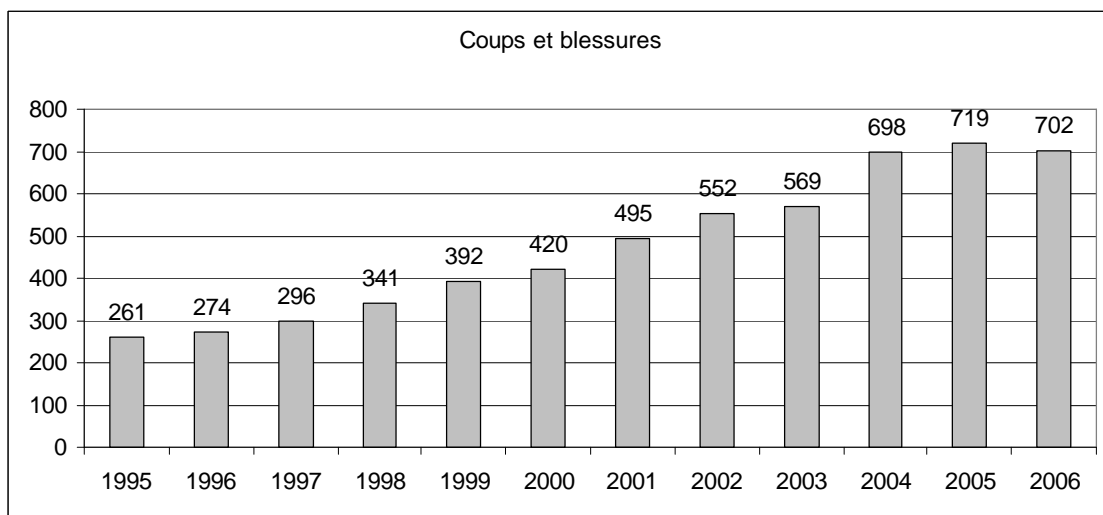
Concernant les rubriques faisant partie des statistiques ci-dessus, il faut relever une augmentation de la criminalité de 6.4% par rapport au minimum constaté durant l'année 2000. Au regard de ces chiffres, on peut conclure que la criminalité dans le canton de Neuchâtel a connu des fluctuations durant ces onze dernières années et qu'elle a diminué 13.7% par rapport à l'année record 1997. De manière générale, la criminalité peut être considérée comme stable puisque le nombre de délits constatés en 2006 est à peu près le même qu'en 1995.

L'évolution du nombre d'auteurs, tant majeurs que mineurs, dénoncés par la police cantonale au cours des dix dernières années démontre une tendance marquée à la hausse. Le nombre d'auteurs dénoncés en 2006 enregistre une légère baisse de 4.1% par rapport à l'année record 2005. L'augmentation des dénonciations d'auteurs par rapport à 1995 est de 92%. Chaque jour, la police cantonale identifie et dénonce à l'autorité judiciaire en moyenne plus de 8.9 auteurs de délits ou de

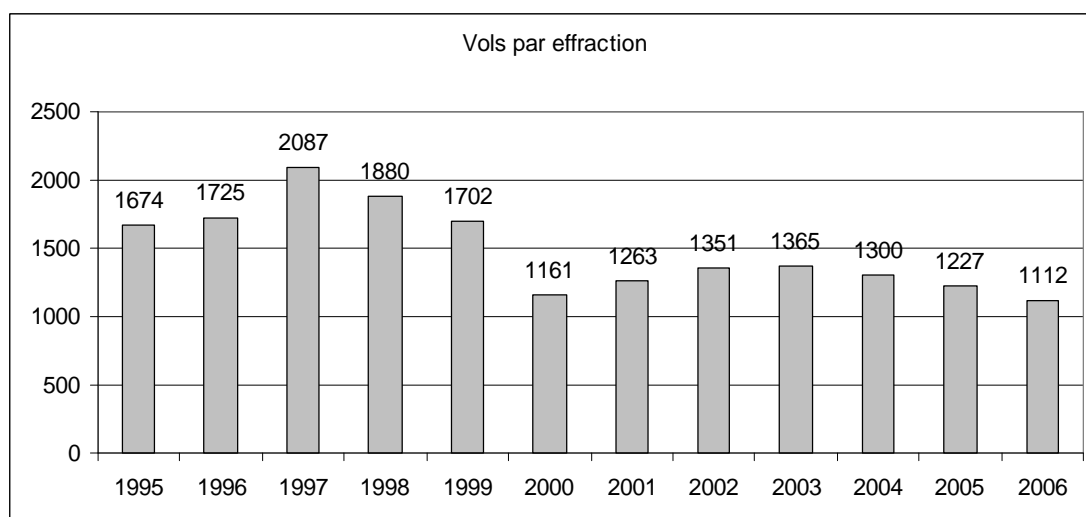
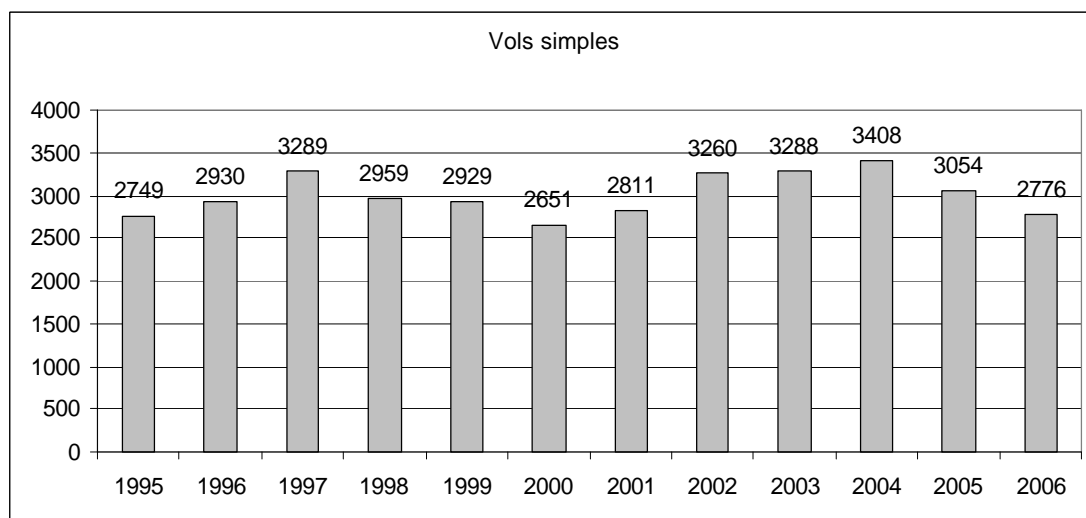
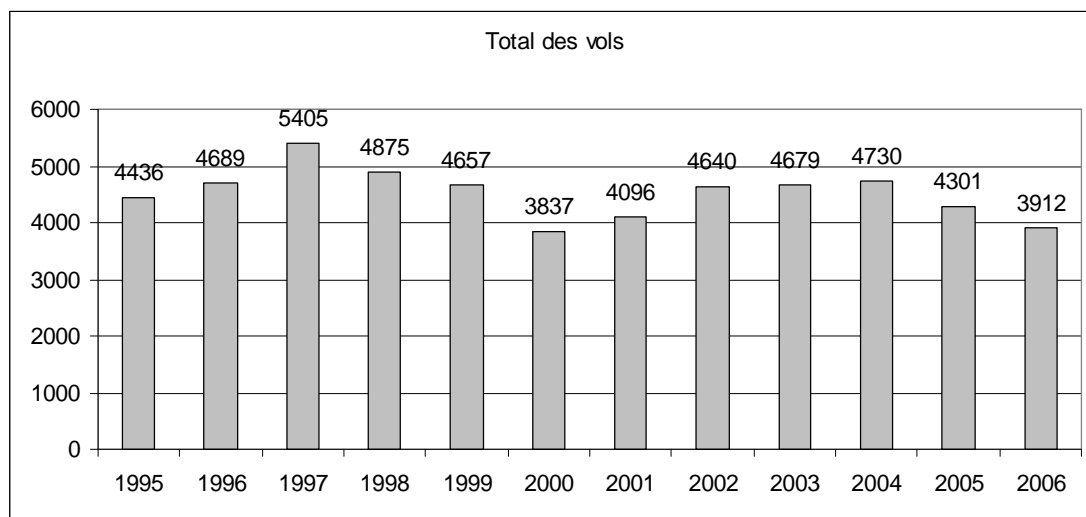
crimes. Ces chiffres reflètent clairement l'amélioration des processus d'efficacité de la police cantonale en matière de résolution des affaires.

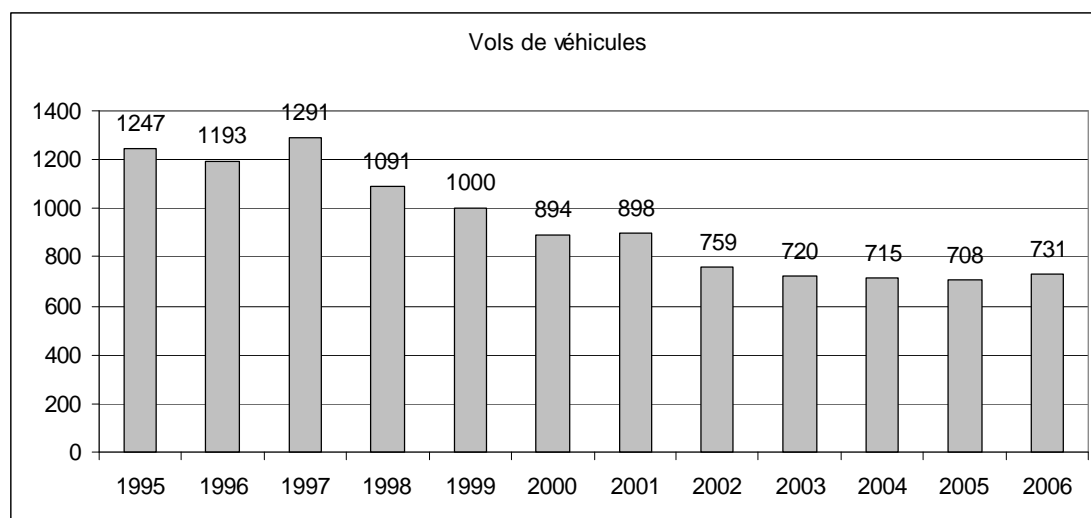


Le nombre d'affaires répertoriées sous la rubrique "Coups et blessures" montre pour la première fois une tendance à une légère baisse (-2.3%) par rapport au record enregistré en 2005, mais pour une augmentation de l'ordre de 169% par rapport à 1995! Cet indicateur montre que les relations sociales se durcissent linéairement dans notre société qui adopte de plus en plus fréquemment une norme violente.





**Atteintes au patrimoine**

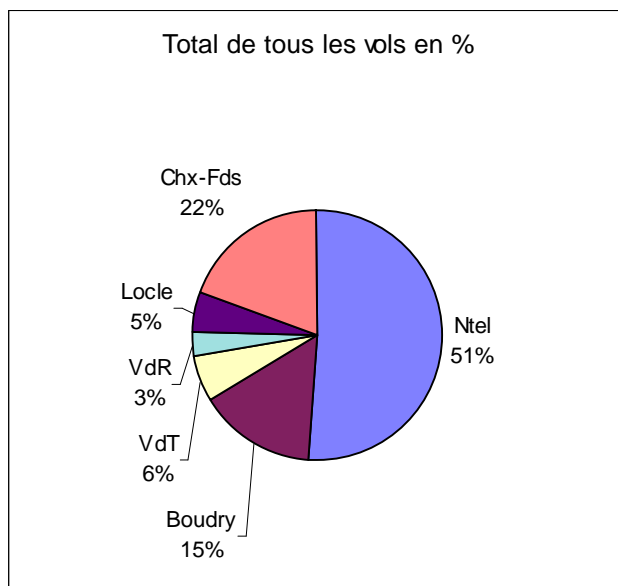


L'année 2006 coïncide à un des plus faibles nombres de vols enregistrés ces onze dernières années (pratiquement équivalent au minimum enregistré en 2000), pour atteindre un peu plus de 10 vols par jour annoncés à la police dans le canton de Neuchâtel. Il faut relever que le nombre de vols enregistrés est inférieur à celui d'il y a onze ans (-11.8%). Il faut noter également une baisse significative des vols par effraction (-9.3%) par rapport à 2005 et une très forte régression par rapport à 1997 (-46.7%), soit 975 vols par effractions en moins par rapport à 1997 ou plus de 18 vols par effraction en moins par semaine.

Globalement, les vols de véhicules enregistrent une stabilisation par rapport à l'année 2005 (+3.2%) et la confirmation d'une baisse significative depuis 1990. Ce sont en particulier les cycles qui sont la cible privilégiée des voleurs, puisqu'ils représentent 76% des vols de véhicules (559 cas signalés). La part des voitures volées est de 9.1% (67 vols de voitures). Le nombre de voitures volées est en baisse de 17% par rapport à 2005 (67 contre 81 en 2005 et 90 en 2004) et de 34% par rapport à 2001 (67 contre 102).

Ces chiffres sont importants puisque les délits contre le patrimoine concernent le plus grand nombre de victimes, donc de citoyens, par rapport aux autres délits et crimes du code pénal. Il est possible de conclure que notre société neuchâteloise s'est donc sécurisée ces onze dernières années.

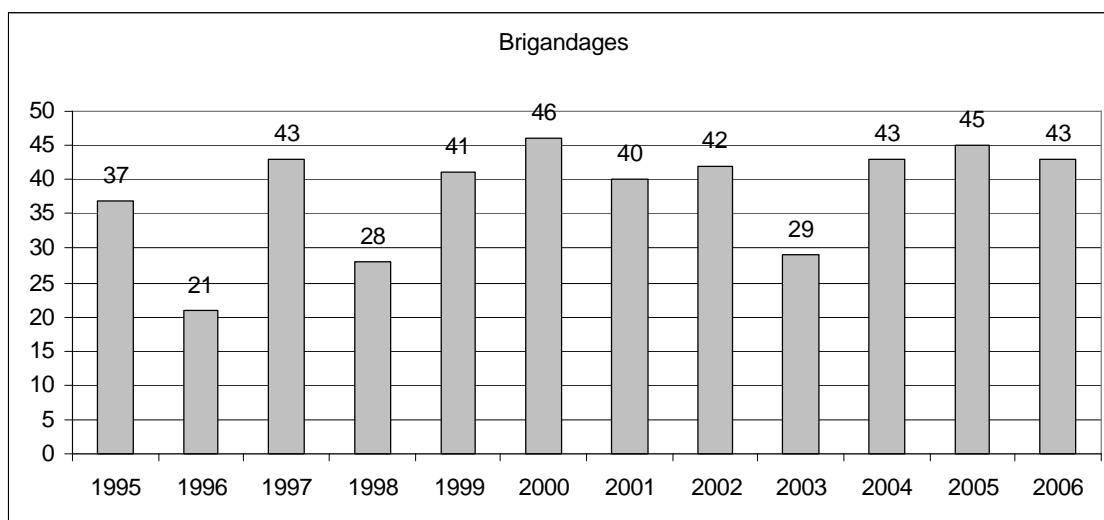
La répartition des vols par district montre que les deux villes principales absorbent ensemble plus de 73% de la criminalité du canton. Il faut noter une diminution de la criminalité contre le patrimoine en ville de La Chaux-de-Fonds de l'ordre de 3%. Il faut remarquer aussi que le district du Val-de-Travers, de même que celui du Val-de-Ruz, ne sont touchés que de manière atténuée par les délits contre le patrimoine. Plus surprenante est encore la situation de la ville du Locle qui semble relativement épargnée (5.1%) pour ce type de criminalité quand bien même il s'agit de la troisième ville du canton. Par contre, le district de Boudry subit toujours les répercussions de la criminalité de passage et de la délinquance locale (14.9%) à mesure qu'il se trouve sur un axe de transit important entre la Suisse alémanique et la Suisse romande.



Les efforts que la police cantonale neuchâteloise a consentis, depuis cinq ans, pour éviter que le Littoral Ouest ne soit la cible de la délinquance de passage, ont permis d'atténuer le phénomène qui avait été constaté depuis 1997. Le nombre de cambriolages dans cette partie du canton a diminué de plus de 15% ces trois dernières années.

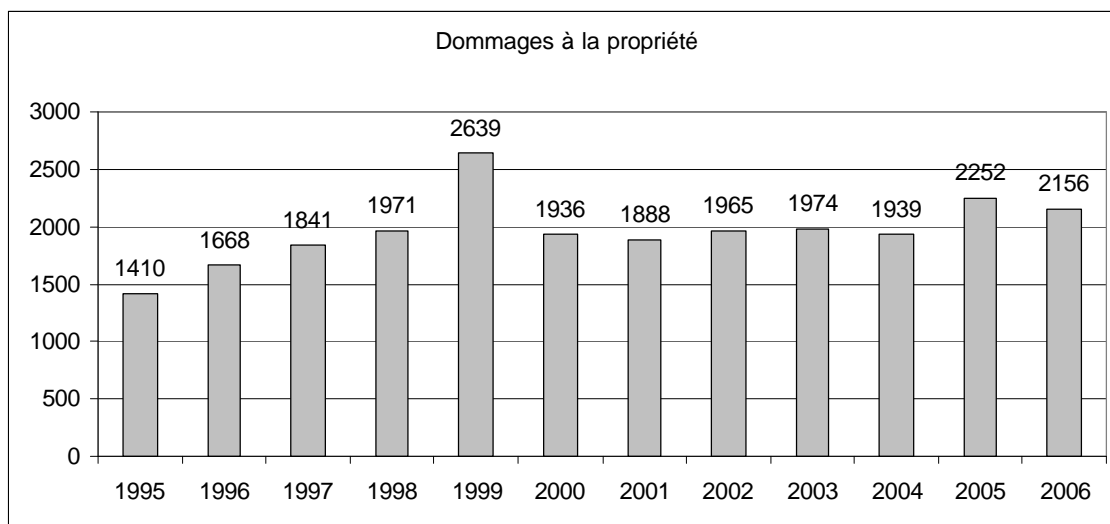
Il faut souligner ici que les vols simples ont légèrement augmenté de 2% entre 2000 et 2006. Les vols simples concernent, dans bon nombre de cas, des vols de téléphones portables ou de portemonnaie se trouvant dans des vestes laissées sans surveillance, notamment dans les discothèques. L'augmentation de ces vols a été constatée surtout en ville de Neuchâtel et de manière moins marquée à La Chaux-de-Fonds. Elle ne touche pas les autres districts.

### Brigandages



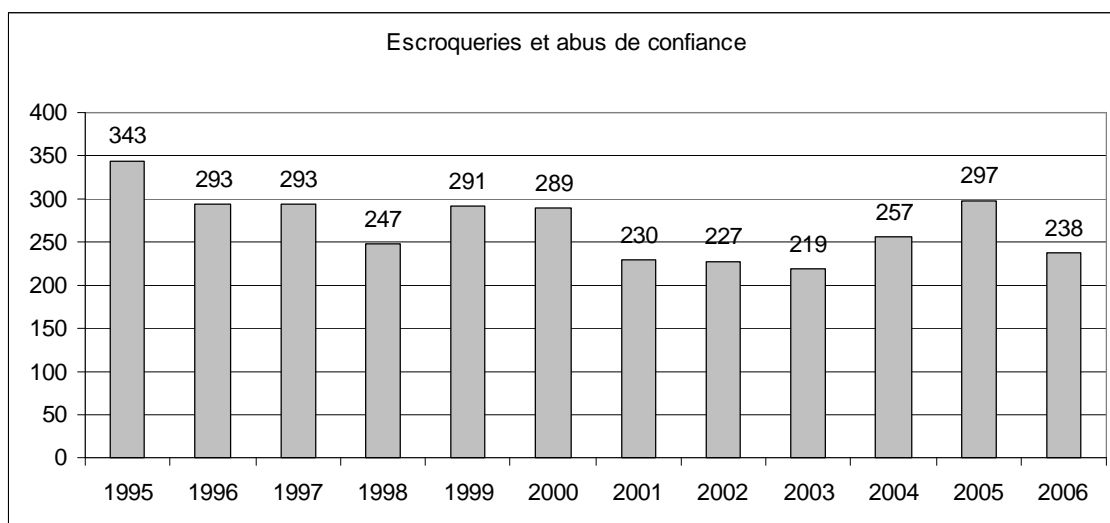
Le nombre des brigandages enregistrés dans le canton a diminué de 4.4% par rapport à 2005 pour atteindre une valeur similaire aux années 1997 et 2000. On constate une très forte augmentation de 48% par rapport à 2003, mais comme le montre le graphique, le nombre de brigandages a toujours fluctué entre la vingtaine et la quarantaine.

### **Dommmages à la propriété**



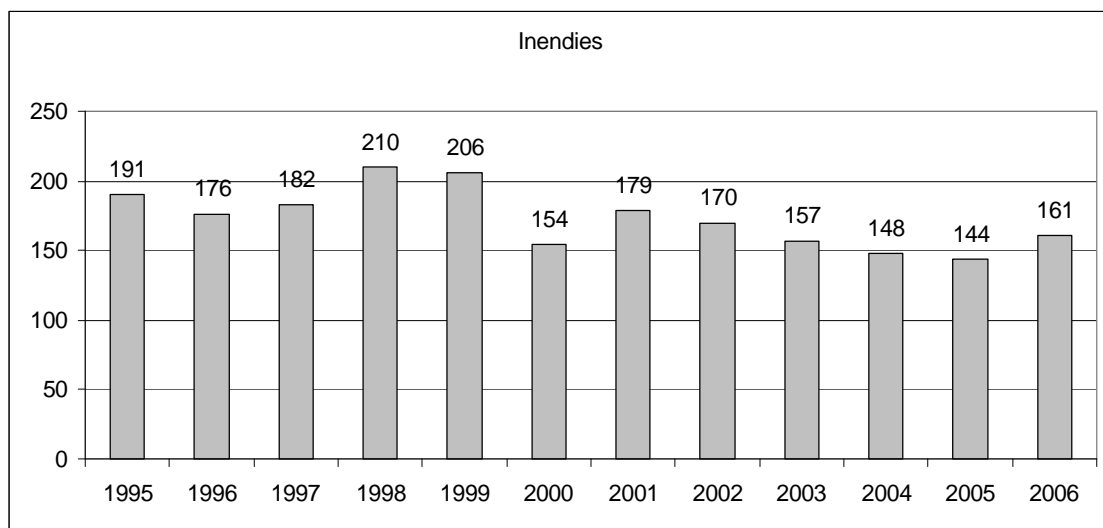
Le nombre de cas de dommages à la propriété a diminué de 4.2% par rapport à 2005. Sur le nombre total de dommages à la propriété, les graffitis représentent environ le 19.5% des infractions (422 affaires constatées en 2006, 317 en 2005 contre 343 en 2004 et 291 en 2003). La cause première des dommages à la propriété est quasi essentiellement due à un nouveau phénomène consistant à endommager des voitures parkées dans les rues des villes Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds (rétroviseurs arrachés, carrosseries rayées). Ces délits sont fréquemment commis par des jeunes avinés et/ou sous l'effet de produits stupéfiants, tard dans la nuit.

### **Escroqueries et abus de confiance**



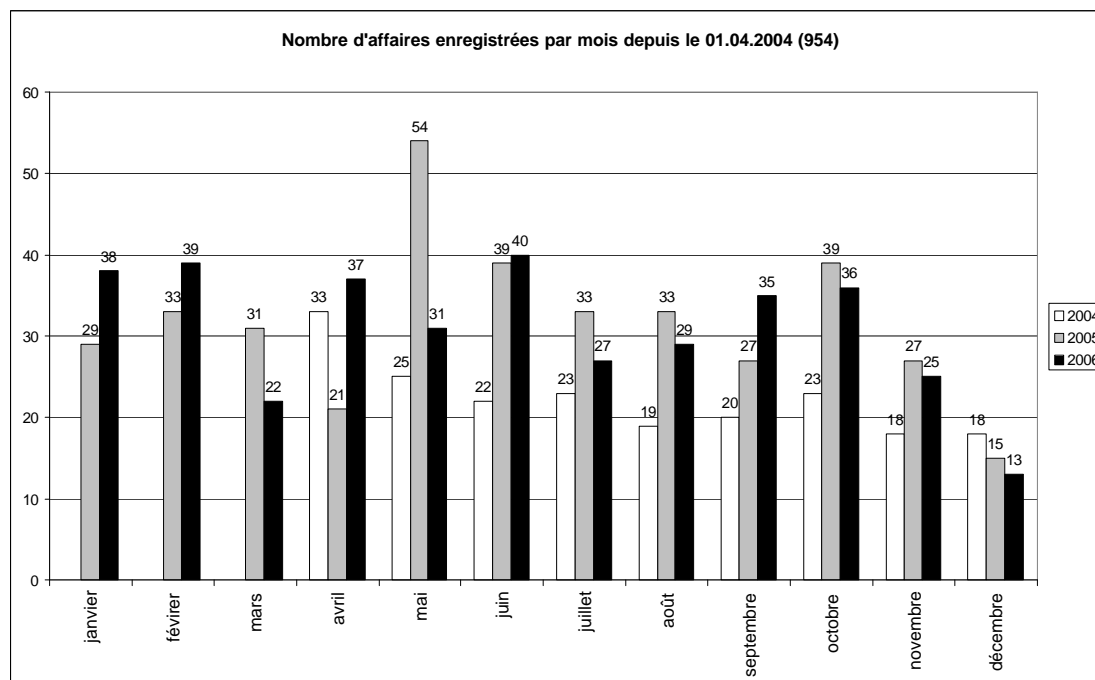
Après la diminution de 20% des escroqueries et abus de confiance, entre 2000 et 2003, l'augmentation de 15.5% en 2005 par rapport à 2004, cette catégorie de délits est à nouveau en baisse, de 19.8%, en 2006.

**Incendies**



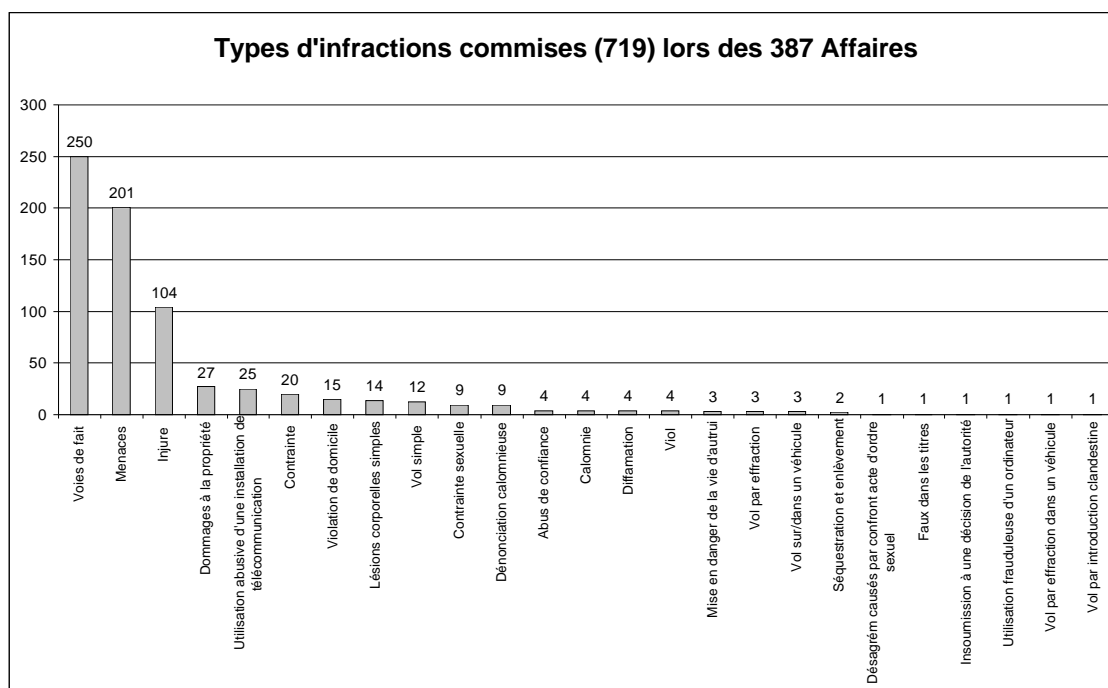
La police cantonale a ouvert, durant l'année 2006, 161 enquêtes en matière d'incendies pour en déterminer les causes. Ce domaine, très technique et complexe, nécessite des enquêtes précises et détaillées. Les conséquences pénales portent souvent sur des dommages considérables et donc des sommes importantes. La police cantonale a dénoncé 43 auteurs en 2006 (30 en 2005) pour des incendies intentionnels et 35 auteurs d'incendies par négligence (52 en 2005). On note une augmentation de 11.8% du nombre d'incendies pour lesquels la police cantonale a mené une enquête (dont une augmentation de 76% du nombre d'incendies intentionnels, le plus souvent des poubelles). On peut relever encore une diminution de 15% du nombre d'incendies résultant d'une négligence (45 en 2006 contre 53 en 2005) et une très forte diminution 35.7% par rapport à 2003 (70 incendies par négligence). On note également une diminution des causes techniques (35) par rapport à l'année 2005 (45), mais une diminution de l'ordre de 50% par rapport à 2001 (69 incendies techniques).

**Violences conjugales**



Les violences conjugales ont représenté 372 affaires en 2006 (contre 381 affaires durant l'année 2005 et 201 affaires entre le 1er avril 2004, date de la modification du Code pénal suisse, et le 31.12.2004). Le nombre d'affaires annoncées à la police a donc légèrement diminué. Il n'est pas autorisé d'en déduire que le nombre de violences conjugales a diminué dans la réalité des foyers, car il s'agit très vraisemblablement d'un effet dû à des variations du taux d'annonces.

Les 372 affaires concernent la commission de 719 infractions, dont 77.2% sont représentées par les voies de fait (gifle), des menaces et des injures. Les infractions à caractère grave (lésions corporelles, viol, contraintes) concernent moins de 10% du total des infractions.



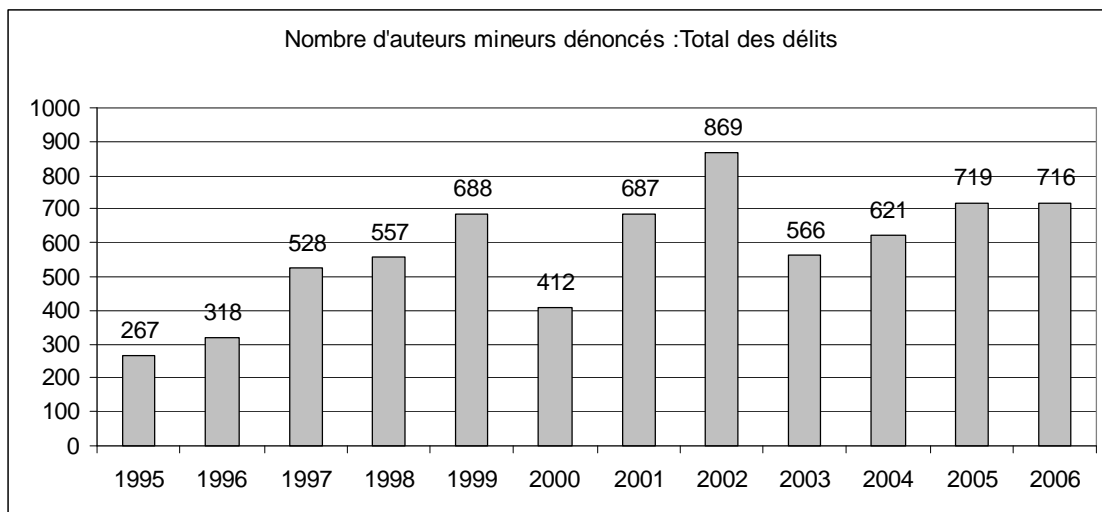
Il faut être prudent dans l'interprétation de ces chiffres, car il existe un phénomène pervers résultant du fait qu'une plainte déposée par une victime féminine, pour injure par exemple, débouchera par une contre-plainte lors de l'audition de la personne qui faisait l'objet de la première plainte. Ainsi, bon nombre d'auteurs masculins, en fait 84 sur 372, figureront à la fois dans les rubriques victime et auteurs, élevant artificiellement la statistique du nombre d'infractions dénoncées. A relever encore que la police n'a aucune marge de manœuvre ni d'interprétation dans le cadre de l'enregistrement des plaintes à mesure qu'elle est dans l'obligation de les relever.

Les 372 affaires de l'année 2006 concernent 380 auteurs au total (contre 333 en 2005), dont 38 ont récidivé à 2 reprises durant l'année 2006 et 7 à 3 reprises. Le taux de récidive est ainsi de 11.8%. Le pourcentage d'auteurs suisses est de 41.3% et celui des étrangers de 58.7%, tandis que le pourcentage de victimes (396 au total) suisses est de 51.3% contre 48.7% pour les victimes étrangères.

### **Délinquance des mineurs**

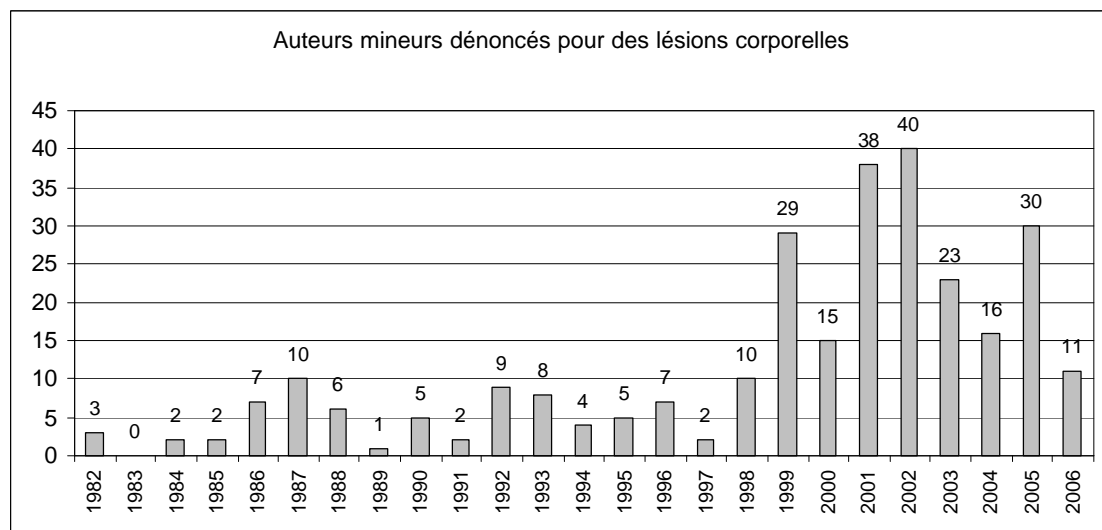
En représentant 21% des auteurs dénoncés à l'autorité judiciaire (21% en 2005 et 23% en 2004), le constat s'impose qu'il ne faut pas relâcher nos efforts de prévention et d'intégration de notre jeunesse dans la société. L'année 2006 est pratiquement équivalente à l'année 2005 et indique une stabilisation de la situation de la délinquance des mineurs.





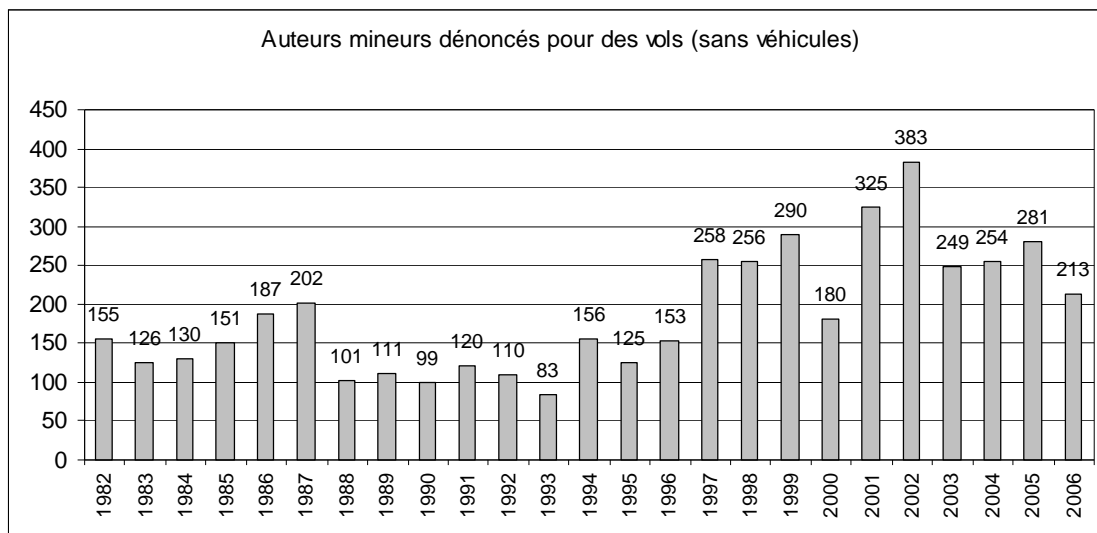
Après une baisse de 45% enregistrée en 2004 par rapport à 2003 concernant l'implication de mineurs pour "coups et blessures", l'année 2006 montre une augmentation de 10% par rapport à l'année 2005 en matière de violence (98 mineurs en 2006, contre 89 mineurs en 2005 et 60 en 2004).

On peut conclure que le problème de la délinquance des mineurs est toujours intact et que de grands efforts de prévention devront continuer à être développés ces prochaines années, ne serait-ce que pour contenir le phénomène amorcé dès 1997. Le graphique ci-dessous montre l'évolution des lésions corporelles simples et graves inhérentes aux mineurs ces 23 dernières années (sans les voies de faits, les agressions et les tentatives d'homicides):



L'année 2006 montre une diminution de 63% du nombre de mineurs impliqués dans des lésions corporelles.

Le nombre des mineurs dénoncés pour des vols est en diminution de 24% par rapport 2005 et en diminution de 44.4% par rapport à l'année record 2002.



On note une diminution du nombre de mineurs de l'ordre de 40% pour les vols par effractions (62 mineurs en 2006 contre 104 mineurs en 2005 et 79 en 2004), de 15% pour les vols simples (151 en 2006 contre 177 en 2005), de 9% pour les dommages à la propriété (sans les graffitis - 133 mineurs en 2006 contre 146 en 2005), mais une augmentation de 48% pour les dommages à la propriété commis par graffitis (62 mineurs en 2006 contre 48 en 2005 et 31 en 2004) et de 88% pour les incendies intentionnels (30 mineurs en 2006 contre 16 en 2005), alors que le nombre de mineurs dénoncés pour brigandages (9) est stable.

Les mineurs sont sur-représentés par rapport au nombre d'auteurs dénoncés dans les catégories de délits suivantes: vols par effractions (23% des auteurs sont mineurs), dommages à la propriété (33% des auteurs sont mineurs), vols de véhicules (23% des auteurs sont mineurs), incendies (70% des auteurs sont mineurs) et des brigandages (31% des auteurs sont mineurs).

### **Lutte contre le trafic des stupéfiants**

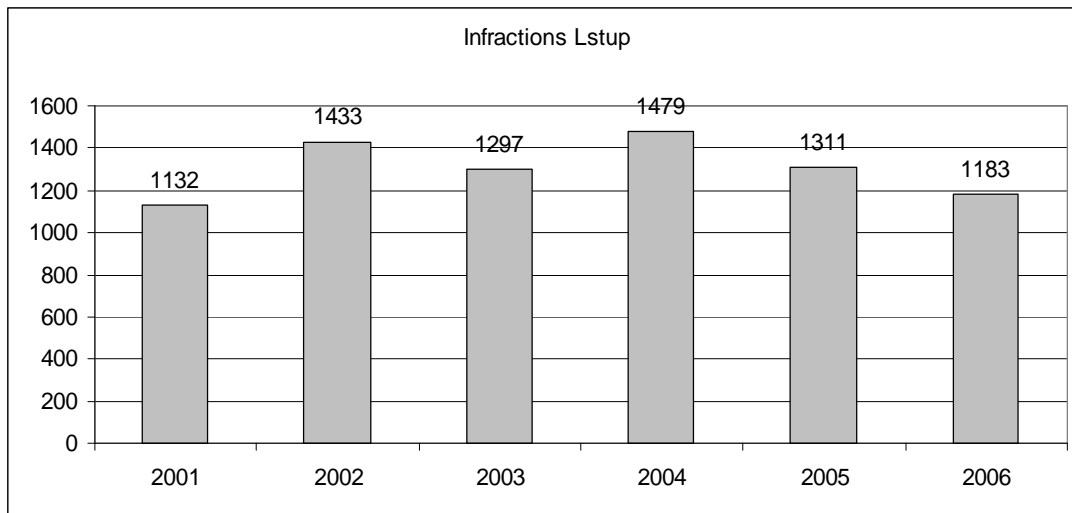
La situation de l'année 2006 est assez similaire à celle de l'année 2005. Les objectifs n'ont pas changé. De manière générale, la cocaïne est aujourd'hui la drogue qui provoque les plus grands dégâts sanitaires sur les toxicomanes ; elle continue à s'imposer comme un substitut inquiétant de l'héroïne, même par des héroïnomanes de longue date; sa consommation prend souvent des aspects compulsifs qui rendent le toxicomane beaucoup plus agressif et mettent en question son insertion sociale.

Nous avons continué nos efforts en particulier contre l'émergence du trafic de la cocaïne dont le marché semble à présent détenu en grande partie par des hispanophones. Il s'agit en priorité d'empêcher systématiquement l'apparition de scènes ouvertes de distribution de drogues par des bandes organisées de trafiquants. Il s'agit également d'identifier les fournisseurs des stocks de cocaïne et de comprendre les mécanismes des flux d'argent, dans l'optique de démanteler des réseaux de distribution de manière aussi complète que possible.

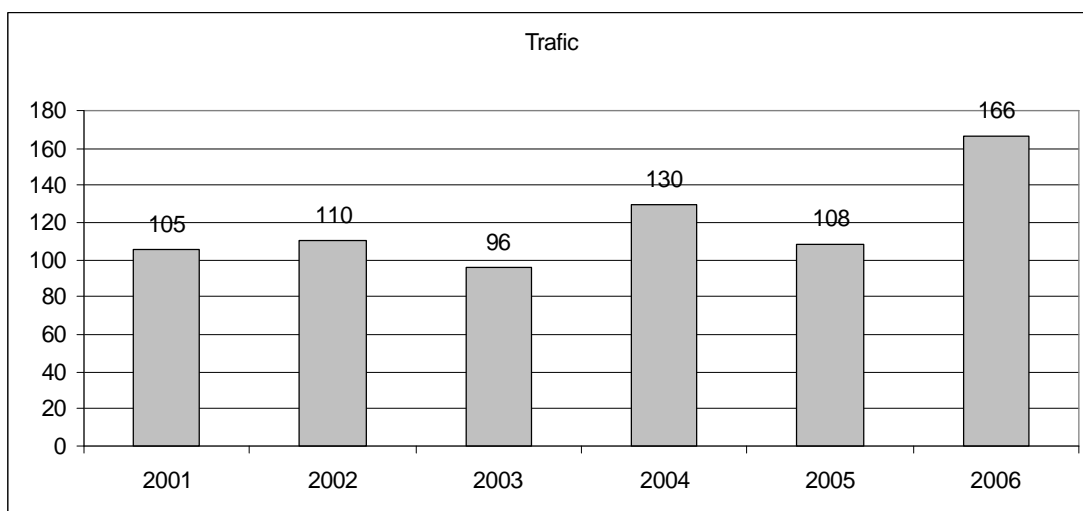
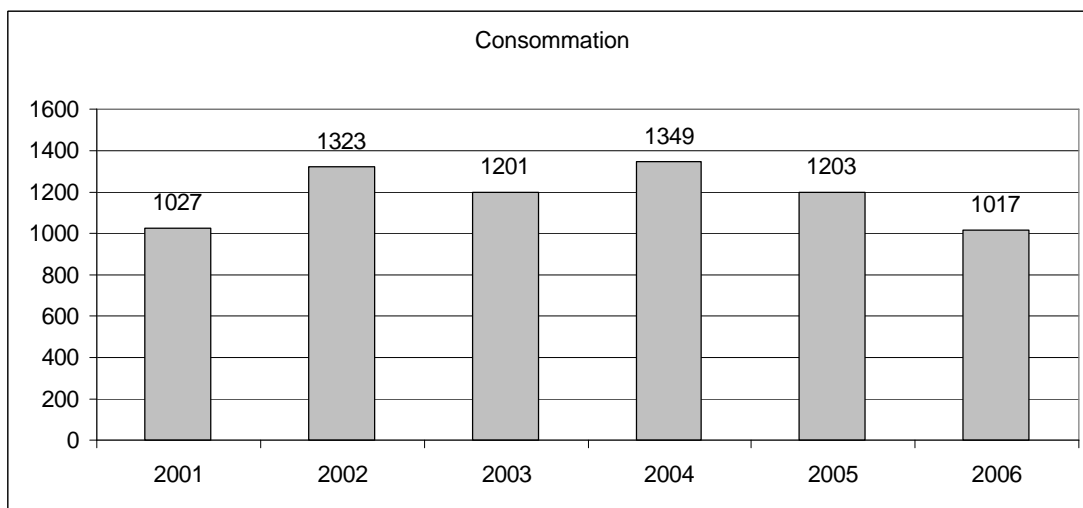
Nous avons constaté une augmentation de la consommation et du trafic de l'amphétamine thaï (en fait de la méthamphétamine) durant l'année 2006, trafic sur lequel la brigade des stupéfiants consacre toujours de grands efforts. L'offre sur le marché illicite a très certainement diminué suite à plusieurs enquêtes d'envergure élucidées en Suisse, dont à Neuchâtel, contre des réseaux d'importation actifs en 2005 et 2006. La plupart des personnes mêlées aux réseaux démantelés durant l'année écoulée étaient des récidivistes.

Le trafic d'héroïne a quelque peu réapparu depuis la fin de l'année 2005. L'offre demeure très faible dans le canton. Les toxicomanes inconditionnels de l'héroïne se ravitaillent entre eux sur la place neuchâteloise, après avoir fait le voyage dans les villes de Bienne principalement, de Berne ou de Zurich, pour obtenir un peu d'héroïne.

Au niveau statistique en matière de drogue, on remarque que le nombre de dénonciations a diminué de 9.8% par rapport à l'année 2005.



Il faut rappeler que ces chiffres ne reflètent pas la situation particulière du marché illicite des produits stupéfiants, mais sont en relation directe avec le nombre d'inspecteurs qui compose la brigade des stupéfiants et la capacité de travail qu'elle peut absorber.



Le nombre de dénonciations concernant la consommation a diminué de 15.4%, les affaires concernant le trafic de produits stupéfiants ont par contre progressé de plus de 53% par rapport à l'année 2005.

En ce qui concerne les personnes dénoncées pour infraction à la Loi fédérale sur les stupéfiants, il faut relever que 39.9% d'entre eux sont des ressortissants étrangers (471) contre 60.1% de nationaux (707). Au niveau des personnes qui se sont adonnées au trafic, 53% sont Suisses (60), 47% sont des étrangers (54), dont 94.4% (51) sont des étrangers intégrés (permis B ou C) et 5.6% sont requérants d'asile ou des clandestins (3).

Les 18-25 ans représentent une très large part des personnes dénoncées pour des infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants. Le nombre de mineurs dénoncés durant l'année 2006 représente 12.6% des toxicomanes ; il est en diminution de 21% par rapport à 2005 et 2004 (148 contre 188 en 2005 et 200 en 2004). La répartition des auteurs selon le sexe montre une représentation de 14.4% pour les femmes et de 85.6% pour les hommes.

## Perspectives d'avenir

### ***Projet de police neuchâteloise***

La législation actuelle sur la police cantonale date de la fin des années 1980. Depuis lors, des changements considérables ont été constatés tant dans la société que dans la pensée sécuritaire. En effet, l'organisation des forces de police, tant en Suisse qu'à l'étranger, a considérablement évolué, afin de répondre aux nouvelles formes de criminalité et au sentiment d'insécurité de la population.

Dès lors, il a fallu admettre que la loi sur la police cantonale et son organisation ne répondaient plus aux attentes de la population. Partant de cette constatation, de nombreuses expériences de collaboration ont été menées entre la police cantonale et des polices locales. Les résultats de ces partenariats ont convaincu le Conseil d'Etat que la mise à disposition d'une seule police à la population constituerait le moyen approprié pour offrir de meilleures prestations de sécurité aux citoyens.

Au terme d'une vaste consultation sur un projet de loi sur une police neuchâteloise unique lancée le 17 février 2006 auprès des 62 communes, des partis politiques, de l'ordre judiciaire, de différents services de l'administration cantonale ainsi que des associations professionnelles, le Conseil d'Etat a adopté le 26 juin 2006 le rapport sur la police neuchâteloise (LPol). Ce dernier a été présenté au Grand Conseil lors de sa session du 5 septembre 2006 qui a accepté son entrée en matière. Néanmoins, au vu des nombreux amendements et des propositions de modifications déposés, le Grand Conseil a décidé de renvoyer le projet de loi à une commission spéciale.

La commission a soigneusement examiné les différents amendements et les nombreuses propositions de modifications. Elle a suggéré au Grand Conseil de suivre les principales options proposées par le Conseil d'Etat. L'esprit du projet de la nouvelle loi, ses lignes directrices et l'organisation de la nouvelle police neuchâteloise ont donc été préservés malgré le remaniement opéré par la commission. Ce nouveau projet de la LPol sera ainsi présenté au Grand Conseil le 20 février 2007.

Indépendamment de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la police neuchâteloise, cinq communes ont d'ores et déjà signé des mandats de prestations avec la police cantonale: La Chaux-de-Fonds, Colombier, Cernier, Cornaux et Cressier. La police cantonale, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2007, oeuvre par conséquent sur le territoire de ces communes pour les tâches de police de circulation et de proximité en sus des missions de police secours.

En outre, l'évolution à court terme semble confirmer le bien-fondé d'une réforme profonde de la police cantonale. En effet, les communes de Marin et de St-Blaise adhéreront au 1<sup>er</sup> juillet 2007, par le biais de mandats de prestations, au concept de police unique. Sans compter que dix autres communes ont déjà entrepris des démarches, en vue de contracter avec la police cantonale dans le courant de l'année 2008.

### ***Nouveau système d'aide à l'engagement à la CET***

L'année 2007 verra la mise en service d'un nouveau programme d'aide à l'engagement (SAE) pour la Centrale d'engagements et de transmissions de la police cantonale (CET). Ce nouvel SAE permettra aux opérateurs de travailler avec une efficacité et une rapidité accrue, de par l'intégration des nombreux et différents systèmes de gestion actuellement en place. La visualisation des patrouilles sur le terrain permettra à la CET de garantir une meilleure intervention dans le terrain et ce dans les délais impartis.

### ***École pilote d'assistants de sécurité publique***

Le "Concept général de la formation dans le domaine de la police et de la justice pénale", adopté par la Conférence des chefs de départements de justice et police (CCDJP) au printemps 2004, prévoit un système modulaire intégrant l'ensemble des niveaux requis pour l'exercice de la profession, de l'assistant de sécurité au cadre supérieur.

Fort de cette assise politique, la Conférence des commandants RBT a validé, lors de sa séance du 16 juin 2006 à Neuchâtel, le projet de créer une filière de formation romande destinée aux assistants de sécurité publique.

En date du 7 décembre 2006, l'École régionale d'aspirants de police (ERAP), qui avait manifesté son intérêt à mettre en place une telle instruction par le président de son comité directeur, a été chargée, par cette conférence, d'organiser, sous la conduite du coordinateur des écoles de polices de Suisse romande, une école pilote d'assistants de sécurité.

A la fin du mois d'août 2006, ce sont ainsi plus d'une vingtaine d'assistants de sécurité en provenance de nombreux corps de police romands qui suivront, sur le site de l'ERAP, un cursus de formation, par modules et en emploi, pour spécialistes du trafic. Les cours s'étendront de fin août à fin novembre 2006.

L'octroi d'un certificat validant cette formation dépendra de la réussite d'examens prévus en octobre 2007 et janvier 2008.

### ***Projets de collaborations régionales***

Au cours des dix dernières années, la collaboration est devenue un des maître-mot du paysage policier suisse. En effet, les événements d'importance (WEF de Davos, Expo.02, G8, etc.) ne peuvent se passer de l'appui de forces de police en provenance de plusieurs cantons, voire de l'étranger. A l'avenir, il s'agira donc de renforcer la collaboration aussi bien au niveau du concordat que de la région, d'améliorer nos prestations par la constitution de centres de compétences dans des domaines spécialisés ou encore de rechercher des synergies permettant de réaliser des économies structurelles, voire de nous adapter aux exigences fixées par la Confédération.

On peut citer les quelques exemples suivants qui illustrent parfaitement cette nouvelle orientation de la collaboration entre forces de police:

- Organisation concordataire des tireurs d'élite (tâche confiée au seul canton de Genève);
- Poursuite des réflexions en vue d'une nouvelle organisation de la police sur le lac de Neuchâtel;
- Constitution d'un centre de compétences dans le domaine de l'investigation informatique;
- Mise en oeuvre d'une véritable statistique fédérale de la criminalité.

## **Conclusion**

La police cantonale neuchâteloise est à la veille d'entreprendre la plus vaste réforme de son histoire. A l'horizon 2012-2015, une seule force de police assumera l'essentiel des tâches de sécurité publique sur le territoire cantonale. Elle devra répondre à un double défi, soit:

- offrir des prestations de qualité, reposant sur une organisation police-secours efficace et un concept de proximité moteur véritablement à l'écoute des attentes de la population;

- intégrer dans son organisation l'appartenance de la Suisse à l'Espace Schengen et les conséquences liées à l'entrée en vigueur du code procédure pénal unifié.

Mais au-delà des modifications de structures, il convient de garder à l'esprit que la police est composée d'hommes et de femmes qui sont le véritable moteur de ces changements. Le succès des réformes entreprises repose ainsi largement sur le capital humain et seule une attention constante portée à la formation du personnel et à ses conditions de travail est garante d'un service public de qualité.



